

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.11.111.B

**Travaux de
modernisation de
l'usine du Pontil à
Touvre - lot n° 1 «
Process, électricité,
contrôle-commande,
génie civil, voirie,
démolition,
désamiantage,
réhabilitation des
locaux d'exploitation
» - Avenant n°1**

LE SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 octobre 2019**

Secrétaire de séance : Jean-Jacques FOURNIE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie BERNAZEAU à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.11.111.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DU PONTIL A TOUVRE - LOT N° 1 « PROCESS, ELECTRICITE, CONTROLE-COMMANDE, GENIE CIVIL, VOIRIE, DEMOLITION, DESAMIANTAGE, REHABILITATION DES LOCAUX D'EXPLOITATION » - AVENANT N°1

Par délibération n°109 B du 21 décembre 2017, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure concernant les travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre – 3 lots.

La commission d'appel d'offres du 6 septembre 2018 a émis un avis favorable à l'attribution du lot n°1 « Process, électricité/Contrôle-commande/Génie civil, voirie, démolition, désamiantage, réhabilitation des locaux d'exploitation » au groupement STEREAU (mandataire), VIGIER GENIE CIVL ENVIRONNEMENT (co-traitant Génie civil) – 11 chemin de Bretagne – CS 40082 – 92442 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX, pour un montant global de 19 506 654 € HT.

Le lot n°1 est un marché simple à prix global et forfaitaire pour les travaux définis dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

Il est nécessaire de passer un avenant ayant pour objet les éléments suivants :

- La prise en compte des modifications techniques qui ont fait l'objet de fiches. Elles sont récapitulées dans le tableau joint en annexe.
Ces modifications techniques engendrent au total une plus-value de 110 541,04 € HT
- La modification de l'article 8.2.3.2 du CCAP « Montant et rythme des règlements ». Le rythme des règlements est modifié comme suit :

✓ Pour les prestations de Génie-Civil

A la date de constat d'achèvement de construction jusqu'à 95 %

✓ Pour les prestations d'Equipement

Fabrication du matériel en atelier et en usine jusqu'à :	40 %
Transport du matériel sur le chantier (sur constatation de la livraison) jusqu'à :	30 %
Montage du matériel (sur constatation de l'avancement sur le chantier) jusqu'à :	25 %

TOTAL à la date du constat d'achèvement de la construction	95%
--	-----

Les 5 % restant sont réglés au titulaire, pour chaque nature de prestation (génie-civil et équipement) après levée de toutes les réserves figurant le cas échéant dans le PV de constat d'achèvement de construction.

Cette modification n'a pas d'incidence financière.

- La correction d'une erreur dans la DPGF. En effet, des erreurs de report ont été commises en phase 3 sur les lignes suivantes :
 - ✓ « Exécution des travaux de process, de génie civil, de démolition et de désamiantage ». Le montant est de 19 589 € HT au lieu de 0 € HT
 - ✓ « Documents à remettre après l'exécution des travaux ». Le montant est de 0 € au lieu de 16 750 € HTCette correction a une incidence financière de + 2 839 € HT.

- La modification des délais partiels et du délai global du marché :
 - ✓ Phase 1 « Période de préparation » : Le délai passe de 4 mois à 7 mois
 - ✓ Phase 2 « Exécution des travaux de process, d'électricité, de contrôle commande, de génie civil, de désamiantage, mise au point, mises en régime et observation en marche industrielle de l'ensemble des installations de production d'eau potable » : Le délai passe de 45,5 mois à 49,5 mois
 - ✓ Phase 3 « Exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment d'exploitation » : Le délai est inchangé.Le délai global passe donc de 47 mois à 51 mois.

Le montant total de l'avenant 1 est donc de 113 380,04 € HT.

Le montant du marché passe de 19 506 654 € HT à 19 620 034,04 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 0,58 % par rapport à son montant initial de 19 506 654 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché relatif aux travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre - lot n°1 « Process, électricité/Contrôle-commande/Génie civil, voirie, démolition, désamiantage, réhabilitation des locaux d'exploitation » attribué au groupement STEREAU (mandataire), VIGIER GENIE CIVL ENVIRONNEMENT (co-traitant Génie civil) – 11 chemin de Bretagne – CS 40082 – 92442 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX, pour un montant en plus-value de 113 380,04 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer l'avenant 1.

D'IMPUTER la dépense au budget Annexe EAU POTABLE, dans le cadre de l'opération 37200901.

Annexe 1 Fiches de modification

N°	Titre	Nature de la modification	Code fiche de modification		Coût (€ HT)			Délai supplémentaire
			Code document	Indice	STE	VIG	TOTAL	
1 - STE	Modifications des niveaux et des escaliers	Modification de certains niveaux de circulation et escalier d'accès pour limiter les différences de niveaux d'une part et permettre d'améliorer les circuits de circulations d'autre part.	1STEFMOENS0001B	C	0,00€	0,00€	0,00€	Aucun
2 - STE	Ajout d'une dalle – Local CAP / Chauv	Ajout d'une dalle au niveau des locaux de stockage et de dosage de la chaux et du CAP pour mise hors d'eau des locaux de préparation et sécurisation de l'exploitation des silos.	1STEFMOENS0002B	B	0,00€	0,00€	0,00€	Aucun
3 - STE	Rehausse de la dalle de la bache Eau brute	Rehausse de la dalle supérieure des bâches d'eau brute rendue nécessaire suite à l'étude détaillée du profil hydraulique	1STEFMOENS0003B	C	0,00€	0,00€	0,00€	Aucun
4 - STE	Modification des bâches de coagulation	Modification des bâches de coagulation pour simplification de l'ouvrage et sécurisation du profil hydraulique	1STEFMOENS0004B	C	0,00€	0,00€	0,00€	Aucun
5 - STE	Modifications Bâches enterrées	Rehausse des radiers des bâches enterrées et mise en place de trappes d'accès dans les bâches d'eau traitée en lieu et place de trous d'homme pour amélioration de l'exploitabilité	1STEFMOENS0005B	C	0,00€	0,00€	0,00€	Aucun

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

6 - STE	Changement plan de pose moteurs eau traitée	Changement du niveau de plan de pose des moteurs des pompes d'eau traitée et ses incidences pour amélioration de l'exploitabilité	1STEFMOENS0006B	D	0,00€	0,00€	0,00€	Aucun
7 - STE	Ajout agitateurs – injection provisoire réactifs	Mise en place d'un agitateur au niveau de l'injection provisoire de réactifs pour amélioration des performances	1STEFMOENS0007B	B	0,00€	0,00€	0,00€	Aucun
8 - STE	Suppression du double voile entre les décanteurs et les bâches eau brute	Suppression du double voile entre les décanteurs et les bâches eau brute, jugé non indispensable	1STEFMOENS0008B	C	0,00€	-34 725,00€	-34 725,00€	Aucun
9 - STE	Modification injection provisoire réactifs	Présentation du matériel mis en place dans le cadre du déplacement de l'injection des produits de traitement pour la file 1 500 m3/h (1975).	1STEFMOENS0009B	B	0,00€	0,00€	0,00€	Aucun
10 - STE	Dispositions prévues – Comptage entrée	Précisions sur les dispositions prévues en termes de comptage en entrée d'usine.	1STEFMOENS0010B	A	0,00€	0,00€	0,00€	Aucun
11 - STE	Suppression d'équipements au niveau de la station d'alerte	Suppression d'équipements au niveau de la station d'alerte	1STEFMOENS0011B	A	-12 000,00€	0,00€	-12 000,00€	Aucun
12 - STE	Suppression pompes de dépotage	Suppression d'équipements au niveau de l'aire de dépotage	1STEFMOENS0012B	B	-250,00€	0,00€	-250,00€	Aucun
13 - STE	Modification des dalles de couverture des Claricarb	Modification des dalles supérieures au niveau des bâches de contact CAP et floculation	1STEFMOENS0013B	C	0,00€	0,00€	0,00€	Aucun
14 - STE	Modification des débits de pompage	Clarification et justification de l'ensemble des changements de débits des pompes centrifuges prévues sur l'usine	1STEFMOENS0014B	C	-3 550,00€	0,00€	-3 550,00€	Aucun

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

1 - VIG	Décalage nouvelle usine (+ 3.40 m)	Eloignement de la construction par rapport à l'usine existante	1VIGFMOENS0001B	B	0,00€	0,00€	0,00€	Aucun
2 - VIG	Chemin piéton derrière base vie	Création d'un cheminement piéton reliant la route des cailloux à la route du Pontil non impactée par le chantier	1VIGFMOENS0002B	B	0,00€	9 252,75€	9 252,75€	Aucun
5 - VIG	Reprise des sous-pressions	Adaptation des fondations de l'ouvrage permettant de reprendre la sous-pression	1VIGFMOENS0005B	C	0,00€	0,00€	0,00€	Aucun
6 - VIG	Fondation bache eau brute	Adaptation des fondations de la bache d'eau brute	1VIGFMOENS0006B	C	0,00€	0,00€	0,00€	Aucun
7 - VIG	Fondation usine	Adaptation des fondations profondes sous l'usine de traitement	1VIGFMOENS0007B	B	0,00€	0,00€	0,00€	Aucun
8 - VIG	Désamiantage planchers filtres 1964	Travaux de désamiantage des planchers filtrants se trouvant dans les filtres 1964	1VIGFMOENS0008B	B	9 549,24€	95 492,40€	105 041,64€	3 mois
10 - VIG	Passerelle de liaison entre les 2 usines	Modification de la passerelle de liaison entre les usines	1VIGFMOENS0010B	B	0,00€	0,00€	0,00€	Aucun
11 - VIG	Plate-forme pour mission géotechnique complémentaire	Réalisation d'une plateforme permettant de réaliser l'étude gravimétrique en complément de la mission G2 PRO	1VIGFMOENS0011B	C	4 251,97€	42 519,68€	46 771,65€	1 mois
TOTAL					-1 998,79€	112 539,83€	110 541,04€	4 mois

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 novembre 2019	<u>Affiché le :</u> 15 novembre 2019